



## **Association Les Travers du Vent**

*Pour la sauvegarde des sites et hauts plateaux du Val-de-Travers*

**Le Coude 3**

**2116 Montagne de Buttes**

[www.les-travers-du-vent.ch](http://www.les-travers-du-vent.ch)

Date: 8 juin 2016

### **Communiqué de presse**

#### **Mise à l'enquête publique du plan d'affectation cantonal du parc éolien industriel de la Montagne de Buttes**

Le Canton de Neuchâtel a mis à l'enquête publique le plan d'affectation cantonal et le permis de construire du parc éolien de la Montagne de Buttes. Les oppositions sont à adresser au Conseil d'Etat jusqu'au lundi 4 juillet 2016.

Depuis plus de 16 ans, l'Association Les Travers du Vent (TdV) lutte pour la préservation du patrimoine naturel du Val-de-Travers. La construction d'un parc éolien industriel de 19 machines de 180 mètres de haut et de 18 kilomètres de routes dans l'un des sites les plus préservés du vallon constitue une atteinte inacceptable et injustifiée à cet environnement.

La transformation de la Montagne de Buttes en un gigantesque parc industriel n'est que la première étape d'une longue série de ravages dans tout le Val-de-Travers. 18 autres machines suivront au Mont de Boveresse, une cinquantaine sur le versant vaudois entre le Creux-du-Van et Sainte-Croix, et plusieurs autres de l'autre côté de la frontière. Avec plus de 100 machines, le Val-de-Travers est destiné à devenir la décharge éolienne des cantons de Neuchâtel et Vaud et de la Suisse entière.

Les TdV ne sauraient accepter la destruction à large échelle de toute une région orchestrée depuis Genève et Fribourg, sièges des deux entreprises (SIG et Groupe E) responsables du projet de la Montagne de Buttes. Volontiers donneuses de leçons en matière d'énergie, les autorités genevoises n'ont prévu aucun parc éolien sur leur territoire ; la récente carte des vents publiée par la Confédération a pourtant prouvé que le Lac Léman constitue un lieu très propice à l'éolien, aussi propice que les crêtes neuchâteloises.

Notre canton n'a rien à gagner aux projets en marche, sinon la destruction de son patrimoine naturel et de son tourisme déjà très fragile, et ce, pour un rendement énergétique dérisoire. Les propriétaires immobiliers verront la valeur de leurs objets baisser et nos collectivités devront passer à la caisse quand les prix de l'énergie auront chuté encore plus bas. S'y ajoutent les effets ravageurs du bruit et des infrasons sur la population dans un rayon désormais scientifiquement prouvé de 10 kilomètres.

Il est aujourd'hui connu de tous que les contradictions des politiques énergétiques à l'échelle européenne poussent notre production hydroélectrique au bord du gouffre. Or c'est sur elle que repose la transition énergétique. Financer des parcs éoliens destructeurs de notre économie et de notre cadre de vie à coup de millions d'argent public ne nous sortira pas du nucléaire, mais contribuera à la faillite de notre approvisionnement le plus sûr et le plus propre. Dans toute l'Europe, les investissements dans l'éolien s'effondrent, sauf en Suisse, qui continue à subventionner cette énergie à hauteur de quatre fois sa valeur de marché.

Australie, Danemark, Suède, Québec, Allemagne... : partout, l'éolien est remis en cause et partout, des garde-fous stricts sont imposés. En Bavière, la distance qui sépare une éolienne d'une habitation doit être d'au moins 10 fois la hauteur de la machine, soit près de 2 kilomètres si l'on transposait cette réalité à la Montagne de Buttes. Partout, sauf en Suisse. Sur la Montagne de Buttes, les machines sont prévues à 300 mètres des habitations.

Nouveaux parcs côté français, faillite de l'hydroélectrique, recherche scientifique sur les conséquences sanitaires, changement de cap dans le monde entier : le contexte a largement changé depuis la votation neuchâteloise de 2014. Les TdV invitent la population à voir la réalité en face et à signer l'opposition collective.

Trois séances publiques d'information sur l'opposition sont organisées :

- > 15 juin – Cinéma Colisée, Couvet, à 20.00 heures
- > 16 juin - Chapelle, Les Bayards, à 20.00 heures
- > 21 juin – Collège, La Côte-aux-Fées, à 20.00 heures

Le formulaire de signature et tous les renseignements utiles sont disponibles sur le site internet de l'association ([www.les-travers-du-vent.ch](http://www.les-travers-du-vent.ch)).

**Association Les Travers du Vent**

Tél. 032 861 15 35 ou 078 901 13 01

[www.les-travers-du-vent.ch](http://www.les-travers-du-vent.ch)

email : [lestraversduvent@hotmail.com](mailto:lestraversduvent@hotmail.com)